

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 22 avril 2024

Semaine européenne de la vaccination : êtes-vous à jour de votre vaccination rougeole ?

Chaque année, la [semaine européenne de la vaccination](#) est un temps fort d'actions pour mieux sensibiliser la population et les professionnels de santé sur les enjeux de la vaccination. Suite à la [recrudescence de la rougeole en Auvergne-Rhône-Alpes](#), l'Agence régionale de santé a décidé de lancer une campagne de communication pour inciter la population à vérifier - et mettre à jour si nécessaire - son statut vaccinal concernant cette maladie.

La rougeole, une maladie à prendre au sérieux

La région connaît une augmentation des cas de rougeole. Un seul cas avait été déclaré en 2021 et un seul en 2022. Depuis septembre 2023, plus de 130 cas ont été signalés, avec 3 foyers de rougeole identifiés.

Or, la rougeole est une maladie très contagieuse : en l'absence de mesures de prévention, un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes.

Elle peut entraîner des formes sévères (respiratoires, neurologiques) nécessitant une hospitalisation et laisser des séquelles. Pour le foyer en cours dans le Rhône, 13 des 61 malades ont dû être hospitalisés.

La maladie se transmettant par voie aérienne, vous/vos enfants peuvent être en contact avec le virus de la rougeole dans de multiples circonstances : à la crèche, à l'école, au travail, lors d'activités en intérieur, dans une salle d'attente, etc. Le risque est présent aussi si vous voyagez : l'augmentation des cas s'observe également dans d'autres régions et à l'international.

La vaccination reste la meilleure protection contre les formes graves

La vaccination est **obligatoire** pour les enfants nés depuis le **1^{er} janvier 2018** : 1^{re} injection à 12 mois et 2^e injection à 16-18 mois. Elle est fortement **recommandée** pour toutes les autres personnes nées après 1980. Avant 1980, la rougeole était très fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de très fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées.

Ce vaccin nécessite **2 doses** pour assurer une bonne protection.

Les personnes nées après 1980 et/ou parents sont invités à **vérifier** leur vaccination et celle de leurs enfants. Pour cela, il faut vérifier si l'un des noms de vaccin ci-dessous est inscrit dans le carnet de vaccination :

- Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :
 - **ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (commercialisés avant 2028)
 - **Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

En cas de **non vaccination** ou de vaccination **incomplète** il convient de **consulter** rapidement un médecin ou un pharmacien, muni de son carnet de santé.

Une campagne digitale pour compléter les actions déjà menées

Depuis septembre 2023, l'ARS a mis en place de nombreuses actions pour alerter les professionnels de santé et rappeler à la population de vérifier son statut vaccinal : courriers aux parents d'élèves, vaccination proposée dans les écoles concernées par des cas, informations aux mairies concernées, relations presse, etc.

Pour compléter ces actions, l'ARS lance à partir du 22 avril une **campagne de communication sur les réseaux sociaux et les médias en ligne**. L'objectif est d'inviter les adultes nés après 1980 à vérifier leur statut vaccinal contre la rougeole et celui de leurs enfants.

Partant du constat de la forte contagiosité de la rougeole et du fait que le vaccin est la meilleure protection, la campagne se résume par le slogan suivant : « **La rougeole, c'est viral, le vaccin, c'est vital !** »



4 vidéos, sous forme de stories, seront diffusées pendant 2 semaines sur Youtube, Facebook et Instagram.

Ces spots s'articulent en 3 parties :

- Interpeller l'internaute en reprenant les thématiques les plus « tendance » : [#animaux](#) [#humour](#) [#tutomaquillage](#) [#recette](#)
- Informer sur l'épidémie de rougeole en cours dans la région
- Donner la solution : vérifier son statut vaccinal

Grâce à cette campagne, l'ARS souhaite sensibiliser toute la population sur cette question de santé publique.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'ARS :

- [cas de rougeole en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Semaine européenne de la vaccination en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Contact réservé à la presse

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr